

## **NORME NF X-31-620 - PRESTATIONS DE SERVICE RELATIVES AUX SITES ET SOLS POLLUES**

**Hubert LEPROND**

**BRGM**

3, avenue Claude Guillemin – 45 061 ORLEANS Cedex 01

[h.leprond@brgm.fr](mailto:h.leprond@brgm.fr)

La normalisation des prestations dans un domaine d'activité est un atout pour l'ensemble des acteurs (donneur d'ordre et prestataires), notamment par l'identification et la définition d'exigences et d'un cadre commun pour acheter ou réaliser des prestations. Les normes contribuent ainsi à garantir la qualité technique des prestations réalisées tout en intégrant des aspects très importants relatifs à la sécurité des opérateurs, à la confidentialité des prestations ainsi qu'à la compétence et à l'organisation des prestataires.

Dans le domaine des sites et sols pollués, suite à la révision de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués et son entrée en vigueur en avril 2017, une refonte profonde des différentes parties de la norme NF X 31-620 était nécessaire. L'objectif principal était de coller au plus près du processus de gestion des sites et sols pollués ainsi qu'aux outils disponibles.

Cette série de normes ne traite pas de la gestion des pollutions par des substances radioactives, par des agents pathogènes ou infectieux ou par l'amiante qui est couverte par des réglementations ou des normes spécifiques. Chaque document précise utilement que dans le cas des pollutions mixtes, il s'applique uniquement à la gestion des pollutions chimiques en intégrant les contraintes liées aux autres types de pollution.

Le BRGM au sein de la commission X31-EF de l'AFNOR, a plus particulièrement piloté l'actualisation des parties techniques de la norme NF X 31-620 (parties 2, 3 et 4) tandis que le ministère de la transition écologique et solidaire assurait en propre le pilotage des travaux de révision des parties 1 et 5.

La norme NF X 31-620 dans sa nouvelle version se compose de 5 parties traitant des éléments suivants :

1. Exigences générales. Cette partie traite de la structuration des normes, des engagements pris par les prestataires lorsqu'ils appliquent la norme NF X 31-620 ainsi que le contenu d'une offre de prestation. Ce document intègre aussi des exigences en terme d'expérience et de compétences des prestataires, de matériels et équipements à disposer et enfin des normes analytiques à utiliser pour les sols et de leurs performances ;
2. Exigences dans le domaine des prestations d'études, d'assistance et de contrôle. Ce document traite de chacune des prestations d'étude du domaine des sites et sols pollués du début jusqu'à la fin du processus de gestion (de la phase de levée de doute jusqu'au plan de gestion d'une pollution) ;

3. Exigences dans le domaine des prestations d'ingénierie des travaux de réhabilitation. Cette partie est propre à la conception de travaux, à la consultation des entreprises et au suivi de leurs travaux. Des exigences relatives aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage en phase travaux et de maîtrise d'oeuvre vont ainsi être détaillées dans ce document ;
4. Exigences dans le domaine des prestations d'exécution des travaux de réhabilitation. Cette partie est spécifique aux travaux de dépollution et détaille les principes et les exigences liés à chaque technique utilisée pour traiter une pollution ainsi que pour en maîtriser les rejets ;
5. Exigences pour la réalisation des attestations de prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines dans la conception des projets de construction ou d'aménagement. Ce document ne comporte qu'une seule prestation, la prestation "ATTES", prestation à caractère réglementaire prévue par les articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement introduits par l'article 173 de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR.

Après plus de 2 ans d'échanges entre les membres de la commission de normalisation mais aussi des étapes de consultations publiques, la nouvelle version de la norme NF X 31-620 a été publiée en décembre 2018. Cette norme est ainsi utilisable pour l'ensemble des acteurs du domaine avec un contenu actualisé, restructuré et enrichi par les dernières évolutions techniques et méthodologiques.